

1^{re} session ordinaire de l'année 2022

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE RANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°15 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-023/PRES DU 31 DECEMBRE 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COMPOSE DU CREDIT N°6967-BF ET DU DON N°D8910-BF SIGNE LE 09 SEPTEMBRE 2021 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET REGIONAL DE CORRIDOR ECONOMIQUE LOME - OUAGADOUGOU - NIAMEY.

Présenté au nom de la Commission du développement durable par les députés **Seyibo ZAMPOU** et **Noufou ZIDWEMBA**, rapporteurs.

L'an deux mil vingt-deux et le lundi 06 juin de 15 heures 01 minute à 15 heures 33 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Salif SANFO, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-023/PRES du 31 décembre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du Crédit n°6967-BF et du Don n°D8910-BF signé le 09 septembre 2021 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet régional de corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey.

Auparavant, les députés Seyibo ZAMPOU et Noufou ZIDWEMBA ont été désignés pour prendre part aux travaux de la COMFIB, saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, le mardi 31 mai 2022 de 21 heures 58 minutes à 23 heures 10 minutes et le jeudi 02 juin 2022 de 19 heures 54 minutes à 21 heures 32 minutes, sous la présidence du député Yves KAFANDO, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB) ;
- appréciation et avis de la Commission.

I- COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Les rapporteurs ont présenté le compte-rendu en trois points :

- présentation de l'exposé des motifs par le gouvernement;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article.

I-1. PRESENTATION DE L'EXPOSE DES MOTIFS

L'exposé des motifs, présenté par monsieur Mahamoudou ZAMPALIGRE, ministre des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière, est contenu dans le rapport de la commission des finances et du budget, saisie au fond.

I-2. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations relatives :

- à la raison pour laquelle le présent projet est logé au ministère du transport et de la mobilité urbaine et de la sécurité routière au lieu du ministère des infrastructures et du désenclavement ;
- à la signification de « points noirs de sécurité routière » ;
- à la réalisation éventuelle ou l'aménagement d'infrastructures marchandes tout le long du corridor ;
- à la réalisation éventuelle de passerelles et de blocs de protection en béton au niveau des grandes agglomérations pour empêcher la traversée des voies par les riverains ;
- à la perspective de réalisation de clôtures au profit des brigades de gendarmerie et de commissariats de police tout le long du corridor ;
- à la réalisation éventuelle de poste de péage et de pesage modernes tout le long de l'infrastructure à réaliser ;
- aux dispositions envisagées pour accompagner les transporteurs routiers dans le cadre du renouvellement du parc automobile ;
- à l'explication du concept « intervention d'urgence » pour le soutien d'urgence en cas de risque et de catastrophe de la composante 5 ;
- à la notion d'introduction du système de transport intelligent de la composante 1 ;

- aux modalités d'atténuation des effets du changement climatique mentionnées dans l'exposé des motifs ;
- au niveau d'avancement du projet dans les autres pays impliqués ;
- à la perspective de mutualisation des contreparties prévues pour les Etats ainsi qu'aux limites dans la mobilisation des fonds ;
- au degré d'implication des acteurs du secteur des transports dans la réalisation du présent projet.

I-3- EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue le débat général, la COMFIB a procédé à l'examen du projet de loi article par article et y à apporter des amendements.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu, des députés rapporteurs, la Commission du développement durable (CDD), estime que l'adoption du présent projet de loi contribuera à améliorer la stabilité et le développement des Etats bénéficiaires à travers l'amélioration des infrastructures, l'introduction de système de transport intelligent sur le corridor mais également la compétitivité des entreprises nationales et la résilience des populations.

Par conséquent, elle émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 06 juin 2022

Les Rapporteurs



Seyibo ZAMPOU



Noufou ZIDWEMBA

Le Vice-Président



Salif SANFO

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CDD

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	SANFO Salif	OSC
2.	NIGNAN Dida	FDS
3.	BONKOUNGOU Sayouba	FVR
4.	HAMA Sambaré	FVR
5.	TRAORE B. Bonaventure	FVR
6.	KABORE Issaka Sidnoma	FVR
7.	ZIDWEMBA Noufou	FDS
8.	BENE Saïdou	FDS
9.	OUEDRAOGO Séguéni Bakary Abdou	RPF
10.	ZAMPOU Seyibo	RPF
11.	GARIKO/SANOGO Korotoumou	RPF

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	RPF
2.	YAMBKOU DOUGOU Valentin	OSC
3.	ZAIDA Pascal	OSC

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur Parlementaire
2.	MINOUNGOU/YAMEOGO P. Sabine	Administrateur Parlementaire
3.	OUEDRAOGO /ZAMPALEGRE Aïcha	Administrateur Parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de Direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de Liaison